



Copie de RÉSOLUTION du 9 décembre 2020

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MEMPHRÉMAGOG

À la session régulière du conseil de la MRC de Memphrémagog du 9 décembre 2020 tenue exceptionnellement par vidéoconférence, conformément aux dispositions de l'arrêté #2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 15 mars 2020, et à laquelle ont pris part : TOUS PRÉSENTS, sauf Michael Laplume, Canton de Potton

formant quorum sous la présidence du préfet, M. Jacques Demers.
M. Guy Jauron, secrétaire-trésorier, est également présent.

CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL

Considérant que le *Code municipal du Québec*, à l'article 148, prévoit que le conseil d'une MRC établisse, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour cette année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE MICHÈLE TURCOTTE APPUYÉ PAR LE CONSEILLER DENIS FERLAND ET RÉSOLU

Que le conseil de la MRC adopte le calendrier annuel des séances ordinaires de son conseil pour l'année 2021, selon ce qui suit :

20 janvier 2021	19 h	18 août 2021	19 h
17 février 2021	19 h	15 septembre 2021	19 h
17 mars 2021	19 h	20 octobre 2021	19 h
21 avril 2021	19 h	24 novembre 2021	19 h
19 mai 2021	19 h	8 décembre 2021	16 h
16 juin 2021	19 h		

ADOPTÉ

COPIE CERTIFIÉE CONFORME
Ce 16 décembre 2020

Guy Jauron
Secrétaire-trésorier